



CAP DE MOBILITÉ

TABLEAUX DE MUTATIONS

Voilà la fin de cette Commission Administrative Paritaire. Quelques 979 agents mutés. Si nous cumulons l'ensemble des mobilités du Corps d'Encadrement et d'Application, c'est plus de 2500 agents qui se voient mutés en 2019. Plus de 800 urgences sociales examinées, des centaines d'erreurs de fiabilisation corrigées et des heures de travail pour aboutir à un résultat.

La réforme de la Fonction Publique entend balayer ce qu'il semble ne pas être important en termes de gestion des personnels. La mobilité ne sera plus de la compétence directe des CAP à partir du 1^{er} Janvier 2020 et pour l'avancement à partir du 1^{er} Janvier 2021.

Les « Lignes Directrices de Gestion » au niveau Ministériel sont déjà connues. C'est une prétention sans précédent qu'affiche notre Ministère au regard de l'Administration Pénitentiaire ! Imaginer une seule seconde que les services sont à eux seuls capables d'optimiser tout ce travail est une boutade révélatrice du décalage abyssal existant entre Madame la Ministre et la DAP !

FO Pénitentiaire condamne fermement cette manipulation visant à couper encore un peu plus les personnels du dialogue social indispensable avec l'administration centrale !

FO Pénitentiaire a déjà opposé plusieurs requêtes auprès des conseillers de Madame la Ministre et du Directeur de l'Administration Pénitentiaire. Ces lignes directrices de gestion ne peuvent être appliquées en l'état sans prendre en compte la spécificité des Personnels Pénitentiaires !

FO Pénitentiaire a pu consulter les prémices de la présentation adaptée de ces lignes directrices de gestion qui sont à l'ordre du jour d'une réunion spécifique le 23 Octobre 2019. **D'ores et déjà, nous connaissons la modification des CAP sous forme de TABLEAUX DE MUTATIONS sur lesquels les Organisations Syndicales seront invitées à travailler.** La transparence attendue devra être impérativement à la hauteur des attentes des personnels !

FO Pénitentiaire attend donc de voir à quoi vont ressembler ces **TABLEAUX DE MUTATION**, qui vont être présentés et toutes les modifications des critères de mobilité qui vont s'y rapporter.

Contrairement à l'Ufap-UNSA Justice qui exige la mise en place de tableaux de mutations alors qu'ils sont de toutes façons déjà établis, **FO Pénitentiaire** reste et restera dans la vérité et non dans la démagogie populiste !

Aussitôt les premières informations officielles disponibles, elles seront diffusées le plus largement possible. Il est impératif que tous les Personnels Pénitentiaires puissent comprendre la manière dont l'Administration entend mener le fil de leurs carrières !

Si certains préfèrent vendre les Personnels à bon prix contre des plans bloquant les jeunes surveillants deux ans sur leurs primo affectations avec des perspectives d'évolution limitées, FO Pénitentiaire œuvrera tout à fait à l'inverse !

**CE SONT TOUS LES PERSONNELS QUI MERITENT
ET PAS SEULEMENT UNE PETITE PARTIE !!!**

FO Pénitentiaire – le 18 octobre 2019

